

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 14/02/2025

Date d'affichage : 28/02/2025

L'an **deux mil vingt cinq, le vingt cinq février, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Aurélie BLONDEL, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 19

Secrétaire : M. Didier LANGEARD.

OBJET : Utilisation des locaux du Groupe Scolaire de Thiberville par l'Association des Loisirs Educatifs de Thiberville (ALECT)

Monsieur le Maire expose au Conseil que considérant l'utilisation des locaux scolaires par l'Association des Loisirs Educatifs du Canton de THIBERVILLE pour les périodes :

- Vacances d'hiver : du Samedi 08 février (matin) au Samedi 22 février 2025 (matin)
- Vacances de printemps : du Samedi 05 avril (matin) au Samedi 19 Avril 2025 (matin)
- Vacances d'été : du Samedi 05 juillet (matin) au Samedi 23 août 2025 (matin)
- Vacances d'automne : du Samedi 18 octobre (matin) au Samedi 01 novembre 2025 (matin).

et afin d'accueillir les enfants fréquentant le centre de Loisirs, il convient de signer ladite convention d'utilisation des locaux scolaires avec le président de l'A.L.E.C.T.

Les locaux et voies d'accès suivants sont mis à disposition de l'association :

Anciens locaux de l'école maternelle

- le Hall
- le bloc sanitaire
- la salle de jeux
- le bureau
- les 3 salles dédiées au temps périscolaire
- la cour de récréation

Locaux de l'école élémentaire

- les cours de récréation
- l'atelier
- l'infirmerie
- les halls
- les blocs sanitaires

Espace de restauration

- la cuisine
- les réfectoires

Locaux de l'ancien Mille-Club

Comme en 2024, ces locaux ne seront utilisés que pour la session de l'été et sous réserve des disponibilités de la salle.

Monsieur le Maire précise que le Centre de Loisirs sollicite également l'autorisation d'installer deux structures représentant une maman escargot (hauteur max 2,50 à 3m - 1,5 m de longueur) et un escargot plus petit.

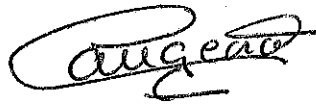
Ces sculptures réalisées par les enfants et l'artiste local Aurélien BOIFFIER auront une ossature en métal et le remplissage se fera avec du bois de récupération.

Eles devront être fixées de façon non permanente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 19 Voix Pour), autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention d'utilisation des locaux scolaires avec le président de l'A.L.E.C.T (jointe en annexe).

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de
EVREUX et publication par voie
d'affichage le 28/02/2025

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, M.
Didier LANGEARD.



Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

